

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE LA TRINITÉ-DES-MONTS

**Séance ordinaire  
2 Mars 2015**

Assemblée régulière de la Municipalité de la Paroisse de la Trinité-des-Monts, tenue au lieu et à l'heure ordinaire des sessions, le lundi, 2 mars 2015, à la salle du conseil de l'édifice municipal, situé au 12, rue Principale Ouest, La Trinité-des-Monts sous la présidence de monsieur Langis Proulx, maire-suppléant

Sont présents:

Monsieur Miguel Thibault  
Monsieur Benoit Ladrie  
Madame Julie Lacroix-Danis  
Madame Sylvie Voyer

Formant quorum sous la présidence du maire-suppléant.

Madame Nadia Lavoie, dir. gén., fait fonction de secrétaire d'assemblée.

10 personnes assistent à la dite séance ordinaire.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 00. Monsieur Langis Proulx, maire-suppléant, souhaite la bienvenue et demande un moment de silence pour les gens malades de la paroisse et fait la mention de l'assermentation de monsieur Yves Detroz après la réunion municipale.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**Résolution No 035-15**

Il est proposé par Benoit Ladrie, et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté en laissant le varia ouvert.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE FÉVRIER 2015

**Résolution No 036-15**

Il est proposé par Sylvie Voyer, et résolu à l'unanimité que l'on adopte le procès-verbal du 2 février 2015. Chacun des membres du conseil municipal présent déclarant l'avoir lu et en être satisfait.

DÉPÔT DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES

Je, soussignée, Nadia Lavoie, dir. gén. /sec.-trés. de la Municipalité de La Trinité-des-Monts, certifie que j'ai déposé l'état des revenus et des dépenses au 28 février 2015.

.....  
Nadia Lavoie  
Dir. gén. /sec.-trés.

COMPTES À PAYER

**Résolution No 037-15**

Je, soussignée, Nadia Lavoie, dir. gén. /sec.-trés. de la Municipalité de La Trinité-des-Monts, certifie que la Municipalité possède les fonds requis pour payer ces achats.

.....  
Nadia Lavoie  
Dir. gén. /sec.-trés.

Après lecture de la liste des comptes à payer et des dépenses incompressibles, il est proposé par Julie Lacroix-Danis, et résolu à l'unanimité, que le conseil de la municipalité de La Trinité-des-Monts accepte les comptes à payer suivants et en autorise le paiement :

DÉPENSES AU 28 FÉVRIER 2015

Dépenses incompressibles (par Accès-D) :	34 414.15\$
Dépenses incompressibles (par chèque) :	838.28\$
Dépenses compressibles :	33 694.41\$
Salaire des employés :	9 670.41\$
<b>Total des dépenses pour février 2015 :</b>	<b>78 617.25\$</b>

REVENUS AU 28 FÉVRIER 2015

Cour municipale :	143.00\$
Emprunt Temporaire :	70 000.00\$
Intérêts-arrières de taxes :	25.11\$
Location de machinerie :	40.00\$
Loyer :	30.00\$
Médailles pour chiens :	20.00\$
Mutation :	4.22\$
Papeteries :	257.95\$
Photocopies :	43.95\$
Taxes foncières générales :	2 343.10\$

**Total des revenus pour février 2015 :** **72 907.33\$**

**Solde en banque au 28 février 2015 :** **64 873.19\$**

DON CHEMIN ST-RÉMI

**Résolution No 038-15**

Proposé par Miguel Thibault, et résolu à l'unanimité que la municipalité de La Trinité-des-Monts accepte de donner mille dollars (1000\$)+ taxes pour le Chemin St-Rémi, afin de contribuer à l'avancement du projet étant donné que les marcheurs passeront sur le chemin du Cenellier.

AVRIL EST LE MOIS DE LA JONQUILLE

**Résolution No 039-15**

CONSIDÉRANT QUE le cancer est la première cause de mortalité au Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vies;

CONSIDÉRANT QUE grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie;

CONSIDÉRANT QUE nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

CONSIDÉRANT QUE près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT QUE les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pendant le Mois de la jonquille pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie;

Il est proposé par Benoit Ladrie, appuyé par Sylvie Voyer, et résolu à l'unanimité que la Municipalité de La Trinité-des-Monts demande

DE DÉCRÉTER que le mois d'avril est le Mois de la jonquille.

QUE le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

CONTRIBUTION AU SERVICE DE SURVEILLANCE - ÉCOLE LA COLOMBE

**Résolution No 040-15**

Il est proposé par Sylvie Voyer, et résolu à l'unanimité que la Municipalité de La Trinité-des-Monts accepte la demande du comité de survie de l'École La Colombe afin de contribuer au service de surveillance du midi.

Étant donné qu'il y a huit élèves de La Trinité-des-Monts qui fréquentent l'École La Colombe la municipalité donne mille six cent dollars (1 600.00\$).

RAPPORT DES INTERVENTIONS DU SERVICE INCENDIE

Monsieur Benoit Ladrie, représentant municipal, explique les interventions survenues.

ENTENTE D'ENTRAIDE MUTUELLE RELATIVE À UN SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

**Résolution No 041-15**

Il est proposé par Miguel Thibault, appuyé par Julie Lacroix-Danis et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de La Trinité-des-Monts :

- approuve le document intitulé « Entente d'entraide mutuelle relative à un service de sécurité incendie » entre la MRC de Rimouski-Neigette, la municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski et les municipalités d'Esprit-Saint, de La Trinité-des-Monts, de Saint-Marcellin et de Saint-Narcisse-de-Rimouski;
- autorise le maire-suppléant, M. Langis Proulx, ainsi que la directrice-générale et secrétaire-trésorière, Mme Nadia Lavoie à signer ladite entente pour et au nom de la municipalité de La Trinité-des-Monts.

PERMIS D'INTERVENTION

**Résolution No 042-15**

ATTENDU QUE la municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes à l'entretien du ministère des Transports;

ATTENDU QUE la municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

ATTENDU QUE la municipalité s'engage à respecter les clauses des permis d'intervention émis par le ministère des Transports;

ATTENDU QUE la municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'obtenir un permis d'intervention du ministère des Transports du Québec pour intervenir sur les routes à l'entretien du Ministère;

POUR CES RAISONS il est proposé par Benoit Ladrie, appuyé par Sylvie Voyer et résolu à l'unanimité que la municipalité de La Trinité-des-Monts demande au ministère des Transports du Québec les permis d'intervention requis pour les travaux qu'elle devra exécuter au cours de l'année 2015 dans l'emprise des routes à l'entretien dudit ministère, et qu'à cette fin, autorise Nadia Lavoie, directrice générale/sec.-très. à signer lesdits permis d'intervention.

MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

ACHAT DE CHLORURE UTILISÉ COMME ABAT-POUSSIÈRE POUR L'ANNÉE 2015

**Résolution No 043-15**

ATTENDU QUE la Municipalité de La Trinité-des-Monts a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ)

de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière pour l'année 2015;

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

ATTENDU QUE la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer *le chlorure de calcium solide en flocons* dans les quantités nécessaires pour ses activités;

PROPOSÉ PAR Miguel Thibault

APPUYÉ PAR Benoit Ladrie

*ET RÉSOLU:*

QUE la Municipalité confie, à l'UMQ, le mandat de préparer, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière (*chlorure de calcium solide en flocons*) nécessaires aux activités de la Municipalité pour l'année 2015;

QUE la Municipalité confie, à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Municipalité accepte que le produit à commander et à livrer sera déterminé suite à l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée;

QUE la Municipalité reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres;

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

**Considérant que** l'entreprise Gaudreau Environnement Inc était le plus bas soumissionnaire;

**Considérant que** la Municipalité de La Trinité-des-Monts a conclu une entente avec la Municipalité de Saint-Marcellin, afin d'effectuer une collecte commune;

**Considérant que** la municipalité fait une grande économie monétaire;

**En conséquence** il est proposé par Sylvie Voyer, et résolu à l'unanimité que la municipalité de La trinité-des-Monts accepte L'ENTENTE 2015 POUR LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES avec l'entreprise Gaudreau Environnement inc. pour un an en raison de 54 collectes au prix de trois cents soixante-dix-huit dollars (378.00\$) par collecte, et de plus la municipalité mandate madame Nadia Lavoie, directrice générale/sec.-très. à signer la dite entente.

PARTAGE DES CHARGES DES MATIÈRES AU LET ET AU CENTRE DE TRI AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARCELLIN

**Résolution No 045-15**

**Entendu qu'**avec l'entente de partenariat avec la municipalité de St-Marcellin pour les collectes de matières résiduelles et de recyclages pour l'année 2015;

**Entendu que** la municipalité de la Trinité-des-Monts partage 20% du montant économisé avec la dite entente;

**Entendu que** la municipalité verse la somme de deux milles dollars à la municipalité de Saint-Marcellin comme il est mentionné plus haut;

**Entendu que** les charges à la disposition des matières au LET et au centre de tri seront partagées entre les deux municipalités en raison des pourcentages établis pour l'année de 2013. Les pourcentages sont les suivants :

Ordures :		
	Saint-Marcellin	(55.81%)
	La Trinité-des-Monts	(44.19%)
Matières recyclables :		
	Saint-Marcellin	(59.72%)
	La Trinité-des-Monts	(40.28%)

De plus, deux fois par année, il y aura une collecte simple qui servira à évaluer et réviser, s'il a lieu les pourcentages des charges.

**En conséquence** il est proposé par Julie Lacroix-Danis, et résolu à l'unanimité que la Municipalité de La Trinité-des-Monts accepte le partage avec la municipalité de Saint-Marcellin, les charges en fonction des pourcentages de l'année de référence 2013.

DÉMARCHE À LA STATION D'ÉPURATION PAR LA FIRME ROCHE LTÉE, GROUPE CONSEIL

**Résolution No 046-15**

**Entendu que** présentement la municipalité est consciente de la problématique à la station d'épuration;

**Entendu que** la municipalité désire régler le problème;

**Entendu que** la Firme Roche Ltée, groupe conseil propose d'entreprendre une démarche visant à explorer la possibilité de modifier le mode opératoire du système, qui pourrait consister en une alimentation par le dessus des marais, inspirée de ce qui est fait en ce moment dans le marais #1.;

**Entendu que** cette démarche consiste dans un premier temps à discuter de cette possibilité avec le MDDELCC et le MAMOT, et d'effectuer une visite des installations au cours des prochaines semaines afin de voir son fonctionnement en période hivernale;

**Entendu qu'une** somme de deux milles dollars est requise pour cette démarche;

**Entendu que** cette démarche est à titre exploratoire;

**En conséquence** il est proposé par Sylvie Voyer, et résolu à l'unanimité que la Municipalité de La Trinité-des-Monts accepte la proposition ainsi que la modalité monétaire s'y rattachant de la Firme Roche Ltée, Groupe conseil.

RAPPORT DES REPRÉSENTATIONS DES MAIRES-SUPLÉANTS

Monsieur Langis Proulx, maire-suppléant, donne lecture du rapport des activités mensuelles de monsieur Yves Detroz ainsi que son rapport et dépose les rapports en séance tenante.

CORRESPONDANCE

La secrétaire d'assemblée n'a aucune correspondance.

PÉRIODE DE QUESTION

Une période de question est tenue conformément à la loi, de 19h50 à 19h53.

VARIA

LEVÉE DE LA SÉANCE

**Résolution No 047-15**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Sylvie Voyer que la séance soit levée. Il est 19h53.

ADOPTÉ À LA SÉANCE DU 7 AVRIL 2015

.....  
Langis Proulx  
Maire-suppléant

.....  
Nadia Lavoie  
Dir. gén. /sec.-trés.